PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

UNITÉ TERRITORIALE SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la société SOLEIA 42
en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol
sur le territoire de la commune de GILLEY

Par arrêté préfectoral n°52-2020-10-271 du 20 octobre 2020, est organisée du vendredi 20 novembre 2020 à 9h00 au mardi 22 décembre à 12h00, soit 32 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande de permis de construire n°05222319S0002 d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Gilley, d'une puissance supérieure à 250 kW crête, déposée par la société SOLEIA 42, située 12 rue Martin Luther King à Saint Contest (14280).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et une étude d'impact :

– sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Gilley, siège de l'enquête , aux heures d'ouverture au public, le jeudi de 16h à 18h.

– sur internet à l'adresse suivante :*http://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques*.

– sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Unité territoriale Sud, Maison de l'État, 8 rue Tassel – 52200 LANGRES aux horaires suivantes : du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30.

Le public pourra faire part de ses observations :

– sur le registre d'enquête déposé en mairie de Gilley du projet aux heures d'ouverture au public (le jeudi de 16h à 18h) ;

– par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gilley du projet, siège de l'enquête (Place de la Mairie 52500 Gilley) ;

– par voie électronique à l'adresse : ddt52-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture. (*http://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques*)

Monsieur Yves VAILLANT, retraité de la gendarmerie nationale désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, en mairie de Gilley :

– **le vendredi 20 novembre 2020 de 9h00 à 12h00,**
– **le jeudi 26 novembre 2020 de 15h00 à 18h00,**
– **le samedi 05 décembre 2020 de 9h00 à 12h00,**
– **le mardi 22 décembre 2020 de 9h00 à 12h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et à la mairie de Gilley. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

Le Préfet de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de l'assistant à maitrise d'ouvrage, JP Environnement, Monsieur Théo BON par voie postale à l'adresse suivante: 12 rue Martin Luther à Saint contest (14280) , ou par courriel : theo.bon@jpee.fr ou auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse ddt-uts@haute-marne.gouv.fr, soit par voie postale à :DDT 52 - Unité territoriale Sud, Maison de l'État, 8 rue Tassel – 52200 LANGRES.